

N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ISIDORE
SÉANCE ORDINAIRE DU 3 OCTOBRE 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du lundi, 3 octobre 2011, tenue à la salle municipale de Saint-Isidore à 20 heures 00.

Sont présents :

Le maire : Réal Turgeon

et les conseillers :

Roger Dion
Guylaine Blais
Hélène Jacques

Daniel Blais
Éric Blanchette
Hélène Pelchat

Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET MOT DE BIENVENUE

Monsieur Réal Turgeon, maire, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous. Il invite les personnes présentes à se recueillir un moment.

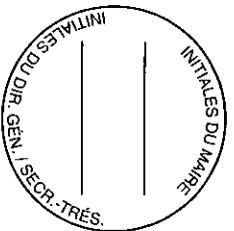
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR AVEC DIVERS OUVERT

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que l'ordre du jour suivant soit adopté avec divers ouvert :

1. Ouverture de la séance ;
2. Adoption de l'ordre du jour avec divers ouvert ;
3. Adoption du procès-verbal ;
 - 3.1. Séance ordinaire du 6 septembre 2011 ;
4. Période de questions ;
5. Correspondance ;
6. Comptes à payer ;
7. État des revenus et charges au 30 septembre 2011 ;
8. Avis de motion ;
 - 8.1. Règlement no 226-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore ;
9. Adoption de règlement ;
 - 9.1. Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011 ;
10. Dépôt de soumissions ;
 - 10.1. Nettoyage de puisards ;
11. Inspection municipale ;
 - 11.1. Travaux à autoriser ;
 - 11.2. Fauchage des terrains vacants ;
12. Inspection en bâtiments ;
 - 12.1. Émission des permis ;
 - 12.2. Dossiers des nuisances ;
13. Sécurité incendie ;
 - 13.1. Demandes du directeur ;
 - 13.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA ;
14. Centre multifonctionnel ;
 - 14.1. Romam Constructions inc. ;



N° de résolution
ou annotation

- 14.1.1. Recommandation de paiement no 8 ;
- 14.2. Autres travaux et achats ;
- 14.3. Embauche de personnel - préposé à la surveillance, aménagement de salles et entretien des installations ;
- 14.4. Bibliothèque municipale/scolaire ;
 - 14.4.1. Constructions G. Yachon et fils inc. ;
 - 14.4.1.1. Recommandation de paiement no 5 ;
 - 14.4.1.2. Avenants de modifications au contrat ;
 - 14.4.2. Autres travaux et achats ;
- 15. Développement résidentiel ;
 - 15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3 ;
 - 15.1.1. Acquisition de terrains ;
 - 15.1.2. Génivar ;
 - 15.1.2.1. Offre de services professionnels d'infrastructures ;
- 16. Aménagement de parcs ;
 - 16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - phase 2 ;
 - 16.1.1. Stabilisation de sentier ;
- 17. Station d'épuration ;
 - 17.1. Analyse d'eaux usées ;
- 18. Développement industriel ;
 - 18.1. Acquisition de terrains ;
- 19. Divers ;
 - 19.1. Autres questions ;
- 20. Clôture et levée de la séance.

Adoptée

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2011-10-322

3.1. Séance ordinaire du 6 septembre 2011

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 septembre 2011 soit adopté avec la modification mentionnée.

Adoptée

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Certains citoyens questionnent relativement à la mise aux normes et la date butoir des installations septiques, la division par districts lors des élections municipales, le budget du service en sécurité incendie et une demande d'appui à la CPTAQ. Le conseil fournit les explications pertinentes.

5. CORRESPONDANCE

Monsieur Réal Turgeon, maire, résume la correspondance reçue durant le mois et les décisions suivantes en découlent :

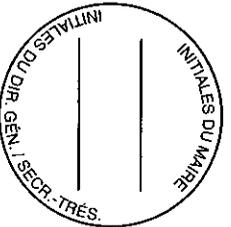
2011-10-323

Centre local de développement de la Nouvelle-Beauce - déjeuner-conférence

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore entérine la participation de



N° de résolution
ou annotation

2011-10-324

madame Hélène Jacques au déjeuner-conférence qui s'est tenu le 28 septembre 2011 à Scott, au coût de vingt-cinq dollars (25,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

Centre local de développement de la Nouvelle-Beauce - souper annuel des gens d'affaires

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de trois (3) membres à assister au 33^e Souper annuel des gens d'affaires de la Nouvelle-Beauce qui se tiendra le 2 novembre 2011 à Sainte-Marie, au coût total de deux cent soixante-dix dollars (270,00 \$), taxes incluses.

Adoptée

2011-10-325

Table de concertation des aînés de la MRC de La Nouvelle-Beauce - journée d'échanges et d'informations

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la participation de deux (2) membres à la journée d'échanges et d'informations sur le thème «Se concerter pour vieillir en sécurité dans la MRC de La Nouvelle-Beauce» qui aura lieu le 19 octobre 2011 à Saint-Elzéar, au coût de cinq dollars (5,00 \$) par personne, taxes non applicables.

Adoptée

2011-10-326

Carrefour action municipale et famille - projet pilote concernant l'implantation des saines habitudes de vie

ATTENDU QUE Carrefour action municipale et famille a comme projet l'implantation des saines habitudes de vie à titre d'axe stratégique au sein des politiques familiales municipales;

ATTENDU QUE cet organisme invite la municipalité de Saint-Isidore à faire partie de ce projet pilote dont les objectifs consistent à :

- Intégrer les préoccupations des saines habitudes de vie dans les politiques familiales municipales ;
- Sensibiliser les élus municipaux ;
- Former les responsables municipaux ;
- Bonifier l'expertise du CAMF et son programme d'accompagnement des municipalités ;

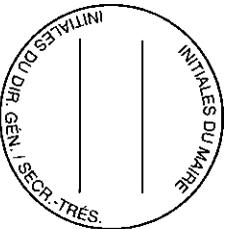
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil accepte que la municipalité de Saint-Isidore participe au projet pilote «Les saines habitudes de vie : un axe stratégique de la politique familiale municipale».

QUE le maire, ou son remplaçant, soit autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document relatif.

Adoptée

3752



N° de résolution
ou annotation

2011-10-327

Opération Nez Rouge - demande de soutien financier

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore souscrive à Opération Nez Rouge pour un montant de cent dollars (100,00 \$) afin d'aider à atteindre l'objectif de sensibilisation des conducteurs à agir de façon responsable.

Adoptée

2011-10-328

PG Solutions - séminaires de formation annuels

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ROGER DION

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à participer au séminaire de formation annuel relatif aux nouveautés et améliorations dans les différents modules de PGMegaGest, qui se tiendra le 17 novembre 2011 à distance web, au coût de cent quarante-deux dollars et quarante-et-un cents (142,41 \$), taxes incluses.

Adoptée

2011-10-329

Fédération des locataires d'habitations à loyer modique du Québec - demande d'appui au projet conjoint «In-Terre»

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore a déposé un projet «In-Terre» dans le cadre du programme «Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation», édition 2011-2012 ;

ATTENDU QUE ledit projet se fera en collaboration avec les OMH de la Nouvelle-Beauce ;

ATTENDU QUE les objectifs du projet sont de briser l'isolement des résidents, favoriser l'autonomie par la participation active de l'organisation d'activités et développer des moyens pour inculquer des habitudes éco-responsables ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ROGER DION ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie l'Office municipal d'habitation de Saint-Isidore dans leurs démarches pour l'obtention d'une subvention pour la mise en place du projet «In-Terre» dans le cadre du programme «Initiative de développement durable, d'entraide et de mobilisation».

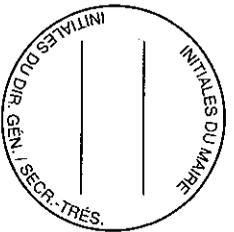
Adoptée

2011-10-330

Ministère de la Sécurité publique - dépôt d'un projet dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) 2012-2013

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a comme projet l'aménagement d'un centre de coordination des mesures d'urgence ;

ATTENDU QU'il y aura lieu de procéder en plus à l'acquisition et l'installation de certains équipements, entre autres un ordinateur portable et une génératrice d'urgence ;



N° de résolution
ou annexion

ATTENDU QUE suite aux tempêtes tropicales Irène et Lee en septembre 2011, la municipalité a réalisé ne pas avoir les locaux et les équipements adéquats pour répondre aux demandes des citoyens lors d'événements majeurs ;

ATTENDU QUE la municipalité est éligible à un soutien financier dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) pour la réalisation dudit projet ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore dépose auprès du ministère de la Sécurité publique une demande d'aide financière dans le cadre du Programme conjoint de protection civile (PCPC) 2012-2013 afin de permettre l'aménagement d'un centre de coordination des mesures d'urgence ainsi que l'acquisition d'un ordinateur portable et une génératrice d'urgence.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore, tout document nécessaire à ladite demande de subvention.

Adoptée

Réseau BIBLIO de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches - appui à la démarche du comité de travail relative aux impacts des nouvelles normes de financement définies par le MCCCCF

2011-10-331

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCCF) ne subventionnera plus le Réseau BIBLIO CNCA pour les municipalités de plus de cinq mille (5 000) habitants à compter de 2013 et que, par conséquent, ces municipalités ne pourront plus être affiliées audit réseau ;

CONSIDÉRANT QUE la décision du MCCCCF est basée sur des données qui ont été établies il y a plus de trente (30) ans et ne correspondant plus à la réalité actuelle du milieu municipal ;

CONSIDÉRANT QU'au moins six (6) municipalités dans les régions de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches seront directement touchées par la décision du MCCCCF ;

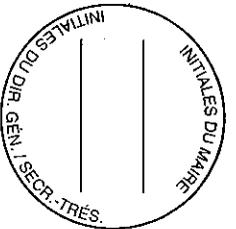
CONSIDÉRANT QUE ladite décision aura des impacts importants sur le plan financier et organisationnel des bibliothèques concernées ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des municipalités du réseau BIBLIO CNCA devront également subir l'impact tant financier qu'organisationnel provoqué par le retrait des municipalités de plus de cinq mille (5 000) habitants, notamment en occasionnant une hausse prévisible des tarifs d'affiliation et une éventuelle baisse des services offerts par ledit Réseau ;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de municipalités directement touchées augmentera au cours des prochaines années, puisque plusieurs passeront à plus de cinq mille (5 000) habitants ;

CONSIDÉRANT QUE le soutien et l'encadrement offerts par le Réseau BIBLIO sont essentiels au maintien des bibliothèques affiliées et que le passage au-dessus des cinq mille (5 000) habitants ne leur procure pas les ressources humaines et financières permettant de maintenir la qualité des services offerts actuellement ;

CONSIDÉRANT QU'il faut près d'une dizaine d'années pour développer une collection de l'envergure et de la qualité de la collection déposée par le Réseau BIBLIO ;



N° de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT QUE les moyens financiers d'une municipalité de moins de dix mille (10 000) habitants ne permettent pas d'utiliser tous les services essentiels du réseau BIBLIO et que, par conséquent, ces services devront être, soit réduits, soit abolis, compromettant du même coup l'objectif de faire de la lecture une véritable pratique culturelle, tel qu'énoncé dans la Politique de la lecture et du livre du MCCCF ;

CONSIDÉRANT QU'une désaffiliation accroîtra la charge de travail des bénévoles et entraînera un changement dans leurs chaînes de travail vers la gestion des ressources documentaires et technologiques au lieu du service aux citoyens, risquant ainsi de réduire leur motivation et leur désir de demeurer impliqués dans le comité de bibliothèque ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS, APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore appuie la démarche du comité de travail composé d'au moins un (1) représentant par MRC issu des comités bibliothèques ou culturels régionaux dans le but de préparer un document à déposer au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, lequel démontrera que les nouvelles normes de financement affecteront la qualité des services offerts dans les bibliothèques concernées de même que dans les bibliothèques des plus petites municipalités.

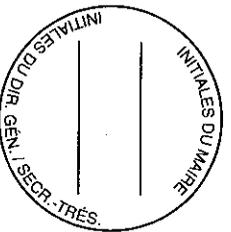
Adoptée

Le conseil convient :

- D'attendre l'orientation officielle de la MRC dans le maintien de la date effective de la mise aux normes des installations septiques avant de répondre aux demandes de prolongation de délai de certains contribuables;
- D'étudier l'opportunité d'adopter un règlement afin de permettre l'installation d'un système de traitement tertiaire des eaux usées par lampe UV et ce, suite à une demande de certains propriétaires ;
- De transmettre au comité consultatif d'urbanisme pour étude une demande relative à l'implantation d'un garage situé dans le rang de la Rivière ;
- De ne pas acquiescer à une demande de renouvellement de permis d'installation septique sans frais, étant donné que ledit permis était échu ;
- D'offrir l'opportunité à Services sanitaires Denis Fortier de faire une conférence sur le compostage dans le cadre de l'Exposition agricole du Bassin de la Chaudière ;
- De mentionner à la MRC de La Nouvelle-Beauce que la municipalité entreprend présentement les démarches en vue d'adopter une politique familiale et/ou une politique Municipalité amie des aînés ;
- D'être représenté à la conférence de presse pour le lancement de la Table de concertation des aînés qui aura lieu le 5 octobre 2011 ;
- De vérifier auprès du comité de développement industriel leur intérêt à assister au Sommet immobilier commercial qui aura lieu à Lévis le 12 octobre prochain.

Le conseil convient de ne pas donner suite aux demandes suivantes :

- Activités de la Table agroalimentaire de la Chaudière-Appalaches ;
- Offres de services relatives aux conseils juridiques sur une base annuelle, pour la confection ou la révision d'un plan d'urgence en cas de sinistre et aux solutions en matière de sécurité afin de protéger les infrastructures au niveau commercial, corporatif et industriel ;
- Formation de la Croix-Rouge Canadienne en sécurité civile ;
- Achat de cartes de Noël personnalisées.



N° de résolution
ou annotation

2011-10-332

6. COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore approuve le paiement des comptes suivants :

prélèvements nos 1225 à 1242 inclusivement et chèques nos 8350 à 8484 inclusivement (chèques nos 8357 à 8372 et 8375 annulés et chèque no 8432 retiré car décision reportée), totalisant quatre cent soixante-et-onze mille sept cent dix-sept dollars et quatre-vingt-quinze cents (471 717,95 \$).

Adoptée

7. ÉTAT DES REVENUS ET CHARGES AU 30 SEPTEMBRE 2011

Le conseil prend acte du dépôt de l'état des revenus et charges au 30 septembre 2011.

8. AVIS DE MOTION

8.1. Règlement no 226-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore

Le conseiller Roger Dion, dépose un avis de motion et présente, pour adoption à une séance subséquente, le projet de règlement no 226-2011 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité de Saint-Isidore.

Roger Dion,
Conseiller

9. ADOPTION DE RÈGLEMENT

9.1. Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a adopté le «Règlement no 222-2011 décrétant une tarification pour les activités, biens et services» ;

ATTENDU QUE le conseil municipal a convenu d'un nouveau visuel pour la présentation du Journal Entre-Nous ;

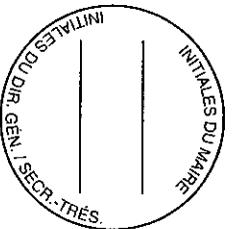
ATTENDU QU'il y a lieu de modifier la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement avec dispense de lecture a été donné par Hélène Pelchat, conseillère, lors d'une séance du conseil tenue le 6 septembre 2011 ;

ATTENDU QUE tous les membres ont déclaré avoir lu le projet de règlement et renoncet à sa lecture ;

ATTENDU QUE le maire a mentionné l'objet du règlement et sa portée.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS QUE LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE ET STATUE CE QUI SUIT :



N° de résolution
ou annexion

ARTICLE 1 : TITRE DU RÈGLEMENT

Le présent règlement porte le titre de «Règlement no 225-2011 concernant la tarification des annonces publicitaires dans le Journal Entre-Nous et modifiant le règlement no 222-2011».

ARTICLE 2 : PRÉAMBULE

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci comme s'il était ici reproduit au long.

ARTICLE 3 : ANNONCES PUBLICITAIRES DANS LE JOURNAL ENTRE-NOUS

L'annexe D du règlement no 222-2011 est annulée et remplacée par l'annexe jointe au présent règlement.

ARTICLE 4 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Adopté ce 3 octobre 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

10. DÉPÔT DE SOUMISSIONS

2011-10-334

10.1. Nettoyage de puisards

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a demandé des soumissions sur invitation pour le nettoyage de puisards à cinq (5) entreprises ;

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues, excluant les taxes :

- | | |
|---|-------------|
| • Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc. | 1 890,00 \$ |
| • National Vacuum inc. | 2 295,00 \$ |
| • Sancovac 2000 inc. | 2 250,00 \$ |
| • Veolia ES Canada inc. | 2 100,00 \$ |

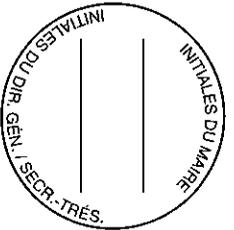
EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte la soumission de Les Entreprises Claude Boutin (2005) inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour le nettoyage de puisards à l'automne 2011 au prix de deux mille cent cinquante-trois dollars et dix-huit cents (2 153,18 \$), incluant les taxes.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

Adoptée

3757



N° de résolution
ou annulation

2011-10-335

11. INSPECTION MUNICIPALE

11.1. Travaux à autoriser

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants, sous la supervision du directeur des travaux publics, monsieur Richard Allen :

COÛTS ESTIMÉS (incluant les taxes)

- **Drainage**
Installation d'un drain pluvial
Ligne de lot - cimetière et Centre multifonctionnel
(50% payable par la Fabrique de Saint-Isidore)
Fournisseurs : Maçonnerie Labonté inc.
Matériaux St-Isidore inc.
1 848,19 \$
- **Égout pluvial**
Prolongement d'égouts pluviaux
À la hauteur du 303 au 309 rue Fortier
Fournisseurs : Entrepreneurs locaux et spécialisés
33 853,95 \$*

*Que la présente charge soit payée à même les activités de fonctionnement.

Adoptée

11.2. Fauchage des terrains vacants

Le dossier concernant le fauchage des terres et terrains vacants est finalisé.

12. INSPECTION EN BÂTIMENTS

12.1. Émission des permis

Le conseil prend acte du dépôt du rapport de l'inspecteur en bâtiments pour le mois de septembre 2011.

12.2. Dossiers des nuisances

Le conseil prend acte du dépôt du rapport relativement aux dossiers des nuisances pour le mois de septembre 2011.

13. SÉCURITÉ INCENDIE

Monsieur le maire procède à la lecture d'une lettre que la municipalité a adressé à tous les pompiers volontaires du service en sécurité incendie relative au respect de la limite de vitesse et du Code de la sécurité routière.

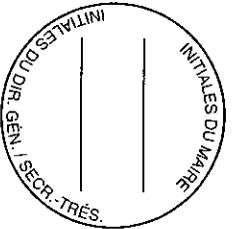
2011-10-336

13.1. Demandes du directeur

IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION,
APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

3758



N° de résolution
ou annotation

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les dépenses et/ou les achats suivants relativement au service de sécurité des incendies :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

2 paires de mitaine doublée	62,65 \$
3 cagoules Nomex noires	76,06 \$
6 paires de gants Fireguard	444,30 \$
7 paires de gants caoutchouc orange	47,84 \$
5 paires de boîtes Firemen	814,56 \$
Test annuel sur les appareils respiratoires	1 641,14 \$
Tests de route camion 531 et pompe portative	193,67 \$
Réparation caméra thermique	358,86 \$

Fournisseur : Aréo-Feu

4 paires de chausson Bama	47,84 \$
1 salopette de travail	104,81 \$

Fournisseur : Boivin & Gauvin inc.

3 GPS pour les camions	512,66 \$
------------------------	-----------

Fournisseur : entreprise spécialisée

Formation

Pompier 1 - inscription, temps, autres frais

46 800,00 \$*

(MM. Samuel Asselin, Thierry Chapel,
Julien Dion, Frédéric Guay, Louis-Charles
Guay, Kaven Hallé, Ghislain Labonté et
Mme Véronik Riendeau)

Fournisseur : MRC de La Nouvelle-Beauce

*Répartition - année financière en cours et subséquentes

Adoptée

2011-10-337

13.2. Renouvellement du contrat avec CAUCA

IL EST PROPOSÉ PAR GUYLAINE BLAIS,
APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore renouvelle l'entente de fourniture de service d'appels 9-1-1 avec la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) pour une durée d'un (1) an, aux conditions énoncées dans la proposition soumise.

QUE le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou leur remplaçant respectif, soient autorisés à signer tous les documents relatifs pour et au nom de la municipalité de Saint-Isidore.

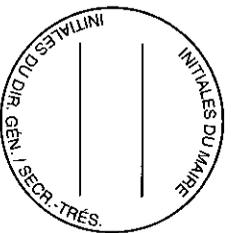
Adoptée

14. CENTRE MULTIFONCTIONNEL

14.1. Ronam Constructions inc.

14.1.1. Recommandation de paiement no 8

Sujet reporté.



N° de résolution
ou annotation

2011-10-338

14.2. Autres travaux et achats

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

14.3. Embauche de personnel - préposé à la surveillance, aménagement de salles et entretien des installations

ATTENDU QUE par la résolution 2011-02-76, la municipalité procédait à l'embauche de trois (3) étudiants pour effectuer, selon une cédule préétablie, la surveillance, l'aménagement de salles et l'entretien des installations lors d'activités au Centre multifonctionnel ;

ATTENDU QUE la municipalité a mis fin à l'emploi d'un des étudiants et qu'un autre a signifié sa non-disponibilité ;

ATTENDU QUE par la résolution 2011-04-142, la municipalité a retenu les services de messieurs Marc Gagnon et Yvon Roy afin d'effectuer, en alternance, les lectures et suivi des installations d'eau potable au Centre multifonctionnel, incluant le Centre de la Petite Enfance des Petits Pommiers, les écoles Barabé et Drouin ainsi que la salle Amicale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ROGER DION, APPUYÉ PAR HÉLÈNE JACQUES ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore procède à l'embauche de monsieur Alex Bérubé, au taux du salaire minimum actuellement en vigueur, pour effectuer, selon une cédule préétablie, la surveillance, l'aménagement de salles et l'entretien des installations lors de la tenue d'activités au Centre multifonctionnel.

QUE le conseil accepte de rémunérer messieurs Marc Gagnon et Yvon Roy pour effectuer certains travaux supplémentaires au niveau du réseau d'eau potable au Centre multifonctionnel au taux horaire de 15,36 \$.

Adoptée

14.4. Bibliothèque municipale/scolaire

14.4.1. Constructions G. Vachon et fils inc.

2011-10-339

14.4.1.1. Recommandations de paiement no 5

IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL BLAIS,
APPUYÉ PAR ÉRIC BLANCHETTE

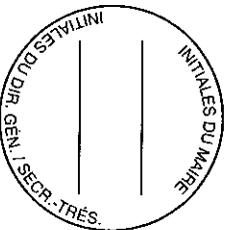
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise la recommandation de paiement no 5 transmise par Dominique Blais architecte, concernant les travaux d'aménagement intérieur de la bibliothèque municipale/scolaire au Centre multifonctionnel à Constructions G. Vachon et fils inc., au montant total de vingt-huit mille huit cent soixante-quatorze dollars et vingt cents (28 874,20 \$), incluant les taxes.

Adoptée

14.4.1.2. Avenants de modifications au contrat

Aucun sujet.



N° de résolution
ou annotation

14.4.2. Autres travaux et achats

Reporté après plus tard lors de la séance.

15. DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

15.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 3

15.1.1. Acquisition de terrains

Aucun sujet.

15.1.2. Génivar

15.1.2.1. Offre de services professionnels d'infrastructures

Sujet reporté.

16. AMÉNAGEMENT DE PARCS

16.1. Domaine-du-Vieux-Moulin - Phase 2

16.1.1. Stabilisation de sentier

Sujet reporté plus tard lors de la séance.

17. STATION D'ÉPURATION

2011-10-340

17.1. Analyse d'eaux usées

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Isidore a reçu les offres de service suivantes, excluant les taxes, pour l'analyse des échantillons d'eaux usées :

- | | |
|-------------------------|-------------|
| • Biolab | 769,00 \$ |
| • Environex | 834,00 \$ |
| • Exova | 1 599,00 \$ |
| • Maxxam Analytics inc. | 1 453,00 \$ |

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE JACQUES, APPUYÉ PAR DANIEL BLAIS ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore accepte l'offre de services de Biolab pour effectuer l'analyse des échantillons d'eaux usées, au coût annuel de huit cent soixante-seize dollars et huit cents (876,08 \$), taxes incluses, excluant les frais de transport pour le retour des échantillons, débutant le 1^{er} novembre 2011 et ce, pour une durée de douze (12) mois.

Adoptée

18. DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

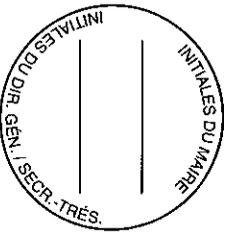
18.1. Acquisition de terrains

Aucun sujet.

19. DIVERS

19.1. Autres questions

Certains contribuables questionnent à savoir la possibilité d'entretenir la route Larose durant la saison hivernale, le futur développement résidentiel, la procédure



N° de résolution
ou annotation

2011-10-341

d'embauche des pompiers volontaires et l'émission des permis de feu. Monsieur le maire fournit les explications appropriées.

Ajournement de l'assemblée à 20 h 55

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

D'ajourner la présente assemblée. Il est 20 h 55.

Adoptée

2011-10-342

Réouverture de l'assemblée à 21 h 25

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

De procéder à la réouverture de l'assemblée. Il est 21 h 25.

Adoptée

2011-10-343

14.2. Autres travaux et achats

IL EST PROPOSÉ PAR HÉLÈNE PELCHAT,
APPUYÉ PAR GUYLAINE BLAIS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Isidore autorise les travaux et/ou les achats suivants pour le Centre multifonctionnel auprès de fournisseurs locaux et/ou spécialisés, soit :

COÛTS ESTIMÉS
(incluant les taxes)

Abri extérieur pour le corridor d'entrée 4 496,05 \$

Fournisseur : Toiles et Auvents de Beauce

Autocollants réfléchissants pour pompiers 39,87 \$

Fournisseur : A. Turgeon Lettrage

4 bacs à récupération avec couvercle 437,27 \$

1 poubelle beige 103,67 \$

Fournisseur : Jacques Caron inc.

Interrupteur de système média 602,66 \$

Fournisseur : RPM Audio inc.

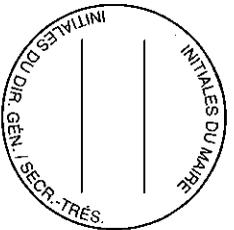
Adoptée

14.4.2. Autres travaux et achats

Le conseil convient de clore le dossier relativement au remplacement de certaines tablettes de la bibliothèque située au Centre multifonctionnel.

16.1.1. Stabilisation de sentier

Le conseil convient de réévaluer le dossier lors du processus budgétaire 2012.



N° de résolution
ou annotation

2011-10-344

20. CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur Réal Turgeon, maire, déclare la séance close.

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS DE LEVER LA PRÉSENTE SÉANCE À 22 HEURES 30.

Adopté ce 7 novembre 2011.

Réal Turgeon,
Maire

Louise Trachy, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Réal Turgeon, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Réal Turgeon,
Maire
